



Extrait du Ville des Abymes

<http://www.ville-abymes.fr/spip.php?article30>

L'Agenda 21 Local

- La ville des Abymes - Nos labels -



Date de mise en ligne : mardi 13 décembre 2011

Copyright © Ville des Abymes - Tous droits réservés

L'Agenda 21 local de la ville des Abymes

L'Agenda 21 des Abymes : une construction partagée

1- Lancement de la démarche :

- formation interne des services
- information de la population (forum 21 de lancement)
- lancement du concours de logo

2- Phases diagnostics

- *Diagnostic interne* : auto-évaluation des pratiques internes de développement durable (atelier ville diagnostic).
- *Diagnostic partagé du territoire* : identification des atouts, faiblesses, et pistes d'amélioration en concertation avec la population (ateliers 21 diagnostic).

3- Phase stratégique :

- Définition des axes prioritaires de développement du territoire et proposition d'actions en concertation avec la population (ateliers 21 stratégiques).

4- Plan d'actions :

- détermination du plan d'actions Agenda 21 par arbitrage des élus (atelier ville stratégique)
- élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation du plan d'action

5- Restitutions - mise en oeuvre :

- présentation à la population et lancement du plan d'action Agenda 21 des Abymes (Forum 21 de restitution)

6- Evaluation :

- évaluation des actions mise en oeuvre durant l'année écoulée dans le cadre de l'Agenda 21 des Abymes

« L'Agenda 21 : une démarche reconnue »

Inscrit dans les lois Grenelle 1 et 2, l'Agenda 21 est reconnu comme l'outil fondamental de mise en oeuvre des objectifs fixés à Rio en 1992.

Adapté aux spécificités de chaque territoire, il n'y a pas de recette type pour élaborer un Agenda 21 local.

Toutefois, pour guider les acteurs et assurer une cohérence nationale, le Ministère du développement durable a défini un cadre de référence qui établit cinq finalités et cinq éléments essentiels pour ces démarches :

Finalités :

1. lutte contre le changement climatique
2. préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. épanouissement de tous les êtres humains
4. cohésion sociale et solidarité entre territoires et génération
5. dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Éléments essentiels pour la démarche :

1. stratégie d'amélioration continue
2. participation des acteurs
3. organisation du pilotage
4. transversalité des approches
5. évaluation partagée

Pourquoi le terme "Agenda 21" ?

Agenda, du latin Agendus signifiant "les choses qui doivent être faites" ;
21, comme le 21^e siècle.

L'Agenda 21 décline donc les actions à réaliser pour assurer un développement durable pour le 21^e siècle.

Qu'est-ce que le développement durable ?

Le terme « développement durable » a été défini pour la première fois en 1987, dans le rapport Brundtland, du nom de la présidente norvégienne de la commission mondiale sur l'environnement et le développement :

« C'est un développement qui doit répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »

Sa mise en oeuvre s'appuie sur « trois piliers » qui doivent être conciliés : **le progrès économique, la justice sociale, et la préservation de l'environnement.**

« Penser Global, Agir local »

A l'échelle des collectivités territoriales, la réalisation de ce concept passe par la réalisation d'Agenda 21 locaux (ou projets territoriaux de développement durable).

L'engagement dans cette démarche est un **acte volontaire.**

Il implique un **nouveau mode de gouvernance** qui doit s'appuyer sur des valeurs telles que *principe de précaution, responsabilité, participation, partage, débat, et innovation.*

« Le lancement de l'Agenda 21 local de la ville des Abymes : Pourquoi ? »

Parce qu'il est temps de commencer une démarche responsable et collective Abymienne en vue d'assurer le développement durable du territoire. C'est une opportunité pour la population, de participer aux choix de leur ville, de se rencontrer et d'échanger dès à présent et pour demain.